

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Brooks, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*)—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le Major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-40, intitulé: «Loi concernant les prêts aux propriétaires de petites entreprises commerciales pour l'amélioration et la modernisation de l'outillage et des locaux», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.